

Régime indemnitaire : Nous avons gagné !

Suite au dépôt d'un préavis de grève par la CGT pour le 11 décembre, M. SOORS et une délégation de la CGT se sont rencontrés mercredi 10. Le Premier Adjoint a présenté au Syndicat les principes directeurs arrêtés par la municipalité sur la revalorisation du régime indemnitaire.

- La municipalité fonde son projet sur le principe d'une priorité aux bas salaires pour les quelques 650 agents pouvant prétendre au « nouveau régime indemnitaire ». Les agents de catégorie C toucheront plus que les cadres A et B. Les plus bas salaires au sein de la catégorie C bénéficieront d'une revalorisation légèrement supérieure à celle du reste de la catégorie C. C'est sur cette base que sera répartie l'enveloppe de 212 000 euros. Les montants exacts par catégorie, qui font l'objet d'ajustements techniques, vous seront communiqués dans les plus brefs délais.
- Hormis la catégorie à laquelle appartient l'agent bénéficiaire, le versement du régime indemnitaire ne sera soumis à aucun critère.
- Les emplois jeunes bénéficieront également d'une revalorisation de leur rémunération.
- Sous réserve du respect de la légalité, les saisonniers et remplaçants bénéficieront de la revalorisation annoncée.
- Le vote en Conseil municipal, étape nécessaire au versement du nouveau régime indemnitaire, interviendra lors du premier conseil de l'année 2004. Le versement effectif devrait donc avoir lieu au cours du premier trimestre 2004.

Sur la base de ces avancées positives, l'Assemblée générale du 11 décembre a décidé, à la quasi-unanimité, la levée du préavis de grève.

La CGT se félicite de ce succès. Elle salue la sage décision de notre employeur, qui a su faire le choix de la justice sociale. Cette décision va dans le sens de l'idée avancée par la CGT, selon laquelle une municipalité progressiste se doit aujourd'hui de combattre, dans la mesure de ses moyens, la politique antisociale du gouvernement. Comme l'a affirmé depuis le début la CGT, avec une enveloppe réduite, le choix le plus judicieux était bien celui d'une revalorisation pour tous avec une priorité donnée aux bas salaires.

Convaincue que ce projet satisfait les aspirations de la très grande majorité des agents, la CGT rappelle que la lutte sur les rémunérations doit désormais s'orienter prioritairement en direction du gouvernement Raffarin-MEDEF. Au plan national, dans l'unité syndicale retrouvée, les conditions sont aujourd'hui réunies pour une forte mobilisation, capable de ramener le gouvernement à la table des négociations et d'obtenir de vraies augmentations du point d'indice.

Nous l'avons encore une fois prouvé : la lutte paye !

DEUX MILITANTS DE LA CGT DANS UNE SITUATION PREOCCUPANTE

A Marcel Paul, l'évolution récente pose de nombreuses questions. Le personnel s'estime trop peu impliqué dans la réflexion engagée sur l'avenir du centre. De plus, outre l'inquiétude générale sur le statut du centre (Municipal ou associatif) la gestion actuelle du personnel est préoccupante et a fait l'objet d'une réunion le 10 décembre en présence de Monsieur BOUILLOT, de Monsieur FEMMAMI et du C.A. de l'association.

Des attitudes antisyndicales, directes ou indirectes, ont été perçues et signalées.

Ainsi, sous couvert d'un changement de missions de la Responsable pédagogique, c'est, pour Aziz BRAHMI, Secrétaire Général de la CGT ICTAM, la perte de **40% de son temps de travail** et donc de son salaire. Face au refus de cette proposition par la responsable pédagogique, le projet a été présenté en CTP le 16 octobre. Les questions posées par les syndicats et par les élus ont mis en évidence le manque d'éléments clairs et concrets justifiant cette démarche. Ils ont alors demandé des informations complémentaires pour pouvoir trancher. La question a été remise à l'ordre du jour du CTP du 21 novembre, mais n'a pu être abordée faute de temps.

Le 19 décembre, la question est toujours à l'ordre du jour. Nous voudrions attirer l'attention de notre employeur sur les implications réelles de cette mesure.

- Notre collègue Mathilde CLERET travaille déjà plus de 35 heures dans le cadre de ses missions de responsable pédagogique. Ses missions en ce domaine restent les mêmes et le sous effectif chronique du centre l'amène à intervenir régulièrement sur d'autres activités. Sa compétence n'a jamais été remise en cause. La proposition qui lui est faite d'assurer des cours quatre matinées par semaine représente une charge de travail considérable qui risque de la **pousser à la faute**. C'est aussi une forme de **régression professionnelle**.
- Les matinées de formation qu'elle assurerait seraient retirées à Aziz BRAHMI, qui **ne travaillerait plus que l'après-midi**. Cette situation est due au statut de vacataire des formateurs du centre. Les vacataires ne sont pas rémunérés sur toutes les périodes de vacances scolaires et lorsqu'ils sont absents. Ce statut particulièrement précaire est dénoncé par les formateurs et les syndicats. Il ne devrait être qu'exceptionnel, très temporaire et limité à un nombre d'heures restreint. Or Aziz BRAHMI est depuis plus de deux ans vacataire et qui plus est à plein temps. Et la durée des contrats n'a cessé de diminuer (10 mois sur l'année scolaire 2001-2002, 4 et 6 mois en 2002-2003, à la rentrée un contrat finissant au 31 octobre, et le contrat actuel est toujours en attente.)

Considérant que **cette mesure entraînera une dégradation de leurs conditions de travail et une prise en charge réduite des usagers stagiaires**, les formateurs n'accepteront pas qu'une telle mesure soit appliquée et utiliseront tous les moyens à leur portée pour la contester. Etant données les implications sur le fonctionnement de notre syndicat, un appel à la solidarité de tous les collègues serait aussi lancé.

Nous proposons donc un **moratoire sur cette question**, souhaitant que la municipalité prenne en compte ces éléments.

2003 en bref

« Ceux qui ne participent pas au combat participent à la défaite »



La commission exécutive de la CGT se réunit tous les 15 jours pour faire le point et décider des actions à mener. Le congrès du 25 septembre a été l'occasion de le renouveler et de passer de 14 à 17 membres.



Des luttes pour la défense des personnels. Ici, en février, au Centre Marcel Paul, avec la solidarité de nombreux agents des autres services : plus de 150 personnes mobilisées devant la Mairie.



Assemblées générales du personnel, au préau Crétier, pour faire entendre les revendications de tous les agents (Ici, le 4 mars)



Lutte pour la défense des retraites en mai et juin. Une mobilisation exceptionnelle, à Sevrans, Bobigny, St Ouen, Villepinte, Paris...



Soutien aux salariés en grève d'OTN, pendant le mouvement social. Une présence active de nombreux agents, y compris la nuit.



Pour le versement du régime indemnitaire : une nouvelle victoire avant la fin de l'année ! A l'année prochaine, toujours mobilisés !



Un problème ? Une question ? LA CGT est là pour vous répondre

Vous pouvez rencontrer des militants CGT tous les mardis au local syndical situé 2, rue Michelet (en face du Centre Communal d'Action Sociale).

La permanence est assurée de 13 h 30 à 15 h 30.

Pendant la permanence, vous pouvez également nous joindre au local syndical en téléphonant au 01.49.36.52.46.

Alors, à bientôt !



**La CGT vous adresse ses meilleurs vœux
et vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année**

**Pour tout renseignement, besoin du soutien d'un délégué,
contribution à notre journal *L'Unité*, contactez :**

■ Baptiste TALBOT (Bibliothèque : 01.49.36.01.78 ou 01.43.84.87.20)

■ Patricia SAN MARTIN

(Union locale CGT : 01.43.84.00.53)

■ Aziz BRAHMI (Syndicat CGT ICTAM : 06.99.21.31.02)

■ Henri DAHAN (Imprimerie : 01.49.36.52.00)

■ Mathilde CLERET (Centre Marcel-Paul : 01.43.85.58.00)

Sur les questions d'hygiène et de sécurité, adressez-vous à :

■ Michel LECOMTE, élu CGT au Comité d'Hygiène et de Sécurité

(Service Logement : 01.49.36.52.28)